



Affaire n°2021 - 066

DIVERSES OPERATIONS DE REHABILITATIONS ET D'AMENAGEMENTS

Plan de Relance Régional (PRR) 2021

Dans le cadre de l'appel à projet au titre du Plan de Relance Régional 2021 en faveur des équipements de proximité, la commune de Bras-Panon souhaite réaliser diverses opérations de travaux de réhabilitations et d'aménagements sur des bâtiments existants.

Les opérations concernant essentiellement les établissements scolaires du 1^{er} degré et ont pour objectif d'améliorer les conditions de scolarisation et la sécurité des élèves, et de répondre aux normes en vigueur.

Le programme des travaux à réaliser comprend notamment :

- Ecole Ma Pensée

Le projet de travaux a pour objectif la réfection et le traitement de l'étanchéité des bâtiments, l'amélioration du confort thermique et la création d'un espace d'oralité.

Les travaux comprendront :

- la réfection de l'étanchéité des toitures en dalles terrasses existantes
- La mise en place d'auvents sur les ouvertures de salles de classes, afin d'améliorer le confort thermique et la protection aux intempéries ;
- la création d'un espace théâtre et d'oralité ;

- Ecole Rivière des Roches

Les travaux ont pour objectif la réfection des blocs sanitaires de l'école Rivière des Roches primaires et maternelle, ainsi que la création d'une extension du sanitaire des primaires.

- Ecole Bois de couleurs

Les travaux ont pour objectif la réfection des blocs sanitaires de l'école de bois de couleur primaires et maternelle.

- Création d'une salle de musique

Les travaux ont pour objectif de créer une salle de répétition de musique dans un local existant du champ de foire.

Le montant total des opérations est estimé à : **467 200,00 € HT**

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- REGION	90%	420 480,00 €
- Commune	10%	46 720,00 €
TOTAL HT	100 %	467 200,00 €

La T.V.A est prise en charge par la Commune.

La commission Travaux-Patrimoine a émis un avis favorable le mercredi 07 juillet 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ***D'approuver le projet d'investissement présenté ci-dessus ;***
- ***D'approuver le plan de financement prévisionnel ;***
- ***D'autoriser le Maire à lancer les consultations correspondantes dans le respect du Code des Marchés Publics, et à signer l'ensemble des pièces y afférentes.***



Le Maire,

Jeannick ATCHAPA